


Juin 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols

Première session

Rome, 11-12 juin 2013

Situation financière du Partenariat mondial sur les sols

Résumé

- Les incidences financières du Partenariat mondial sur les sols doivent s'appuyer sur le principe de «partenariat», selon lequel chaque partenaire peut contribuer de diverses manières à la mise en œuvre de l'initiative.
- La principale contribution de la FAO consiste à accueillir le Secrétariat du Partenariat mondial sur les sols à son siège et à financer les dépenses de personnel et autres dépenses nécessaires sur son Programme ordinaire. La FAO soutient également les activités de diverses régions d'une manière limitée. Toutefois, des fonds extrabudgétaires devraient être mobilisés pour permettre la mise en œuvre complète des initiatives du Partenariat mondial sur les sols, à la fois aux niveaux régional et national. À cet égard, le Secrétariat a élaboré des propositions spécifiques et contacté des donateurs pour les financer. Il est clairement apparu que le Partenariat mondial sur les sols avait besoin d'un modèle de fonctionnement pour pouvoir répondre aux demandes croissantes d'aide dans différentes régions.

Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols est invitée à donner

- L'Assemblée plénière souhaitera peut-être:
 - a) demander au Secrétariat d'élaborer un modèle de fonctionnement pour le Partenariat mondial sur les sols;
 - b) demander aux partenaires de soutenir la mise en œuvre du Partenariat mondial sur les sols en fournissant des fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre d'activités spécifiques aux niveaux mondial, régional ou national. Afin de faciliter le recouvrement des contributions et des fonds alloués aux activités et aux projets approuvés dans le respect de la transparence, le Secrétariat devra créer un mécanisme financier spécifique conformément au Règlement de la FAO, qui pourrait être appelé «Fonds fiduciaire pour des sols sains». En outre, les partenaires pourraient être invités à augmenter le personnel du Secrétariat en détachant le personnel de soutien nécessaire.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

1. Conformément au mandat du Partenariat mondial sur les sols (CL 145/REP/F1), les incidences financières de ce Partenariat reposent sur le principe de «partenariat». Chaque partenaire peut contribuer de différentes manières à la mise en œuvre du Partenariat.

2. La FAO s'engage sans réserve à soutenir la mise en œuvre du Partenariat mondial sur les sols et l'une des principales manifestations de cet engagement consiste à accueillir son Secrétariat à son siège et à financer sur son Programme ordinaire le personnel nécessaire (fonctionnaires du cadre organique et des services généraux) et les dépenses de fonctionnement auxiliaires. Certains crédits budgétaires supplémentaires limités ont été utilisés pour mettre en œuvre ou appuyer des activités dans diverses régions.

3. Des fonds extrabudgétaires devraient également être mobilisés et systématisés pour soutenir la mise en œuvre des initiatives du Partenariat mondial sur les sols, à la fois aux niveaux régional et national. Afin de faciliter la réception des fonds, la mise en œuvre et la transparence, mais également le suivi et la présentation de rapports, un mécanisme spécifique, qui pourrait être intitulé «Fonds fiduciaire pour des sols sains», devra être créé conformément aux dispositions de la FAO.

4. À cette fin, le Secrétariat a élaboré des propositions spécifiques et pris contact avec des donateurs tels que la Commission européenne et d'autres pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre du Partenariat mondial sur les sols en finançant ces propositions.

5. Dans cet effort global, il est clairement apparu qu'il était nécessaire d'élaborer un modèle de fonctionnement pour permettre au Partenariat mondial sur les sols de répondre le mieux possible aux demandes croissantes d'aide dans les différentes régions.